

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2023. Comme au 31 décembre 2022, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes. Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, le résultat des entités dont l'activité a été abandonnée au cours des exercices précédents a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat, les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan et le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

II – LES FAITS MARQUANTS

Contexte

Le Groupe est impacté par le contexte économique actuel national (taux d'intérêt élevés, inflation importante qui affecte le pouvoir d'achat des ménages français) et à l'international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, poursuite du conflit russo-ukrainien et apparition d'un nouveau conflit en Israël).

Ce contexte ne constitue pas pour le Groupe un indice de perte de valeur au 31 décembre 2023.

Faits marquants

Le Groupe poursuit la mise en œuvre de son plan 1Pacte.

- 19 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 2 basculements Les Briconautes) alors que 4 magasins ont fermé ou sont sortis du réseau.
- Le déploiement du concept magasin se poursuit malgré le contexte économique qui peut ralentir les projets d'investissements. En 2023, 38 magasins supplémentaires ont été modernisés portant à 111 magasins de l'enseigne Mr.Bricolage, dont 5 magasins à l'international.
- L'enseigne Les Briconautes a ouvert 12 nouveaux points de vente en 2023 et a réalisé 2 basculements vers l'enseigne Mr.Bricolage. 6 magasins ont été fermés en 2023. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué (78 ouvertures contre 38 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.
- La conception et le déploiement de nouveaux outils définis dans le cadre de la refonte du schéma directeur des systèmes d'information du Groupe s'est poursuivi au cours de l'année 2023. Au cours de la période, la visibilité de l'offre digitale s'est renforcée et les 3 comités RSE ont poursuivi leurs travaux.
- Le 24 mai 2023, Kingfisher France et Mr.Bricolage SA ont annoncé la signature d'un accord de partenariat à l'achat. Cet accord s'est traduit par la création de la société commune, Unio, qui est opérationnelle depuis cet automne. Ce partenariat à l'achat a pour objectif de renforcer les liens avec des fournisseurs communs nationaux et internationaux, de leur proposer de nouvelles opportunités commerciales et de créer de la valeur ajoutée.

III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2023

Les chiffres présentés en 2023, comme en 2022, sont établis en normes IFRS.

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2023	2022	2021	2020
Total chiffre d'affaires consolidé	293,3	306,5	302,7	274,6
- dont ventes de prestations	87,8	89,1	92,2	82,8
- dont ventes de marchandises	205,6	217,4	210,5	191,8

Le chiffre d'affaires consolidé 2023 s'élève à 293,3 M€, soit une baisse de -4,3 % sur l'année.

Cette baisse s'explique essentiellement par :

- Le recul de -5,5 % des ventes de marchandises lié notamment au ralentissement des ventes de marchandises sur l'activité logistique malgré l'évolution des transactions e-commerce (hors click-and-collect).
- Le recul de -1,5 % des prestations de services lié à l'évolution du volume d'affaires et d'achat des magasins malgré un mix produit plus favorable en 2023.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 16,4 millions d'euros, représente 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023.

III.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires	293 320	306 505
Marchandises et matières consommées	(169 966)	(183 195)
Charges externes	(48 814)	(47 593)
Charges de personnel	(42 196)	(40 064)
Impôts et taxes	(2 312)	(1 709)
Autres produits et charges opérationnels	2 723	1 523
EBITDA (1)	32 756	35 466
Amortissements et dépréciations	9 536	(6 189)
Résultat opérationnel courant (2)	23 219	29 277
Opérations non courantes (3)	(1 467)	(1 915)
Résultat opérationnel	21 752	27 362

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = Coûts de déploiement informatiques engagés dans le cadre de la refonte totale des systèmes d'information du Groupe.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Le Groupe dégage un EBITDA de 32,8 M€, soit un taux de marge de 11,2 %, contre 11,6 % en 2022. Il tient compte, à hauteur de 2,2 M€, du dénouement favorable d'un litige né en 2016. La diminution affichée (-2,7 M€) reflète les ressources allouées au déploiement du Plan 1Pacte 2022-2025, en ligne avec les attentes du Groupe. Dans le contexte économique actuel, le Groupe a néanmoins restreint les dépenses du siège pour limiter l'impact des hausses de salaire. Le maintien de ces bonnes performances atteste de la bonne gestion des opérations du Groupe.

Après prise en compte de charges opérationnelles non courante pour 1,5 M€, traduisant les ressources allouées aux systèmes d'information dans le cadre du plan 1Pacte, le résultat opérationnel s'établit à 21,8 M€, soit une marge opérationnelle de 7,4 %.

III.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat opérationnel des activités maintenues	21 752	27 362
Résultat financier	(3 035)	(2 701)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	1 986	2 179
Impôts sur les résultats (y compris CVAE)	(1 836)	(5 206)
Résultat après impôt des activités maintenues	18 868	21 634
Résultat net des activités abandonnées	1 563	1 096
Résultat de l'exercice	20 430	22 730

Le résultat financier 2023 à -3,0 millions d'euros est impacté par la hausse des taux Euribor, partiellement compensé par les produits de placement.

La quote-part de résultat net des entreprises associées s'élève à 2,0 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros en 2022. Elle comprend principalement les résultats de la filiale Prova opérant en Belgique.

Le résultat net des activités abandonnées (+1,6 millions d'euros) correspond principalement à des reprises de provisions devenues sans objet.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 1,8 millions d'euros, le résultat consolidé 2023 ressort à +20,4 millions d'euros (contre +22,7 millions d'euros en 2022).

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024

III.D. Le bilan

Ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	111 661	56 883	168 544
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	58 968	21 468	80 436
Trésorerie brute au bilan	30 718	6 944	37 661
Flux de trésorerie liés à l'activité	16 600	5 442	22 042
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	9 523	9 853

III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (principalement les actifs immobilisés) sont en hausse passant de 177,3 millions d'euros à 196,0 millions d'euros à fin 2023. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement des droits d'utilisation incluant en 2023 la prise en compte d'un nouveau bail en l'état futur d'achèvement concernant l'agrandissement des entrepôts de l'activité logistique.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 150,1 millions d'euros fin 2023 contre 157,9 millions d'euros fin 2022. Cette évolution provient principalement d'une baisse de la trésorerie de 13,5 millions d'euros liée notamment au désendettement du Groupe: au cours du 2^{ème} semestre 2023, le Groupe a remboursé la 1^{ère} échéance de la dette senior et a décidé de rembourser le crédit revolving.

III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 119,4 millions d'euros fin 2023, augmentent de 20,0 millions d'euros du fait principalement du résultat consolidé 2023 : +20,4 millions d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants (hors dettes locatives), à 56,7 millions d'euros fin 2023, baissent de 22,8 millions d'euros suite notamment au remboursement au cours du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} échéance de la dette senior et du crédit revolving. Les dettes locatives, à 23,7 millions d'euros fin 2023, augmentent de 16,8 millions d'euros en tenant compte d'un nouveau bail en l'état futur d'achèvement concernant l'agrandissement des entrepôts de l'activité logistique (cf. note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les provisions, à 7,0 millions d'euros fin 2023, augmentent de 1,3 million d'euros. La hausse est liée à la prise en compte de la réforme des retraites d'une part et la constitution de provisions pour de nouveaux litiges (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 139,4 millions d'euros, baissent de 4,4 millions d'euros (cf. notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées). L'évolution des autres passifs s'explique principalement par la baisse des passifs classés comme abandonnés en lien avec le dénouement en 2023 de plusieurs litiges anciens.

III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

III.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2023	Nombre de magasins fin 2022	2023	2022	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	408	393	1 690,5	1 762,0	-4,1 %
Enseigne Les Briconautes (3)	101	97	242,2	247,3	-2,1 %
Réseau affiliés (4)	470	430	367,4	339,9	+10,0 %
E-commerce (5)	-	-	11,7	9,8	+18,9 %
Total	979	920	2 311,8	2 353,1	-1,8 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoute le e-commerce défini au renvoi (5).

(2) Données basées sur 408 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 331 en France au 31 décembre 2023.

(3) Estimation du volume d'affaires de 101 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 61 magasins.

(4) Estimation du volume d'affaires de 470 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 32 magasins.

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées en magasin sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2 312 milliards d'euros à fin 2023, en baisse à surfaces courantes de -1,8 % et en baisse de -3,1 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 408 points de vente, représente 73 % du volume d'affaires total 2023.

III.E.2. Situation financière du Groupe

Dettes Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes financière brute (a) (hors dettes locatives)	56 709	79 473	(22 764)
Trésorerie brute (b)	37 661	51 148	(13 486)
Autres instruments financiers (c)	4 182	4 095	87
Dettes Financière Nette (a - b - c)	14 865	24 230	(9 365)

Un crédit syndiqué a été signé le 28 septembre 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois). Au 31 décembre 2023, ce ratio est respecté.

IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel concernant ses activités traditionnelles mais également celle de e-commerce. En France, avec un marché mature, la concurrence est particulièrement forte et active.

Avec 979 points de vente au 31 décembre 2023 et 1.088 au 1^{er} janvier 2024, le positionnement du Groupe Mr.Bricolage, misant sur la proximité, et via sa stratégie web qui vient en appui des magasins pour permettre une extension de l'offre significative, manifeste la singularité et l'agilité de l'enseigne Mr.Bricolage pour répondre à ces différents risques.

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés par un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2023, le Groupe a réalisé quasi-exclusivement son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle, composée des magasins adhérents et des fournisseurs référencés.

Concernant les adhérents, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) pour suivre les retards de règlement. Ce comité a tout pouvoir pour décider des mesures permettant le règlement de ses créances et dont l'action permet de constater une diminution de ce risque.

Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques : ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés.

Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique. Par ailleurs, le Groupe a mis en place depuis 2021 un outil de gestion du poste client permettant d'automatiser et d'historiser les actions de relances et de réduire les délais de recouvrement.

Concernant la clientèle de particuliers, qui ne représente que 2,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, elle est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est limité sur cette activité du fait de paiements, de faible valeur unitairement, encaissés d'avance lors de la passation de la commande du client.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories : créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

Il est constaté une stabilité des créances clients à 45,3 millions d'euros sur l'exercice 2023.

Le taux de provisionnement des créances clients est en légère hausse passant de 1,2 % sur l'exercice 2022 à 2,8 % sur l'exercice 2023. La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2023, 1,3 million d'euros, en hausse de 0,7 millions d'euros.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024

IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé le 28 septembre 2022 un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 100 000 milliers d'euros. Le montant tiré au 31 décembre 2023 s'élève à 57 500 milliers d'euros. Ce crédit se décompose comme suit: une première tranche de dette sénior de 50 000 milliers d'euros, amortie à hauteur de 60 % sur la période 2023-2026, avec un remboursement in fine de 20 000 milliers d'euros en 2027, une ligne crédit revolving de 30 000 milliers d'euros remboursable in fine en 2027 et un crédit investissement de 20 000 milliers d'euros tiré partiellement au 31 décembre 2023 à hauteur de 15 000 milliers d'euros.

Le crédit syndiqué prévoit pour le Groupe un engagement financier de respect pour le niveau de ratio de levier (dette financière nette sur EBITDA consolidé 12 mois). Au 31 décembre 2023, ce ratio est respecté.

IV.A.5. Risques liés aux Systèmes d'information

Comme pour la plupart des acteurs économiques, une faille dans les systèmes d'information pourrait avoir un impact direct sur l'activité du Groupe et en conséquence sur son chiffre d'affaires. C'est pourquoi le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information. En 2023, le Groupe a franchi une première étape dans la protection de ses systèmes d'information. Conscient des risques potentiels, une politique de sécurité a été établie et signée par la Direction Générale, affirmant un engagement clair pour la protection des données et des processus internes. Dans cette optique, des progrès substantiels ont été réalisés pour sécuriser les éléments à risque du système d'information, en passant notamment par la mise en place d'un système d'authentification centralisé pour protéger les accès sensibles et par l'amélioration du processus d'entrée/sortie qui garantit une gestion plus efficace des flux humains. De plus, les sites internet de l'entreprise font l'objet d'une sécurisation renforcée, réduisant ainsi les vulnérabilités externes tout en améliorant la « Cyberposture » du groupe. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des efforts amorcés en 2022. En renforçant sa posture de sécurité, le Groupe se dote des outils et de processus nécessaires pour faire face aux défis croissants de la cybersécurité et ainsi de protéger son activité et son chiffre d'affaires contre les menaces émergentes.

IV.A.6. Risques liés à la conjoncture

En 2023, malgré un contexte économique complexe au niveau national (taux d'intérêt élevés, inflation importante qui affecte le pouvoir d'achat des ménages français) et à l'international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, poursuite du conflit russo-ukrainien et apparition d'un nouveau conflit en Israël), le marché du bricolage a marqué un ralentissement qui s'est accentué sur le dernier trimestre 2023. Cette conjoncture a un impact direct sur les coûts des produits et sur la consommation des ménages.

De plus, les nouvelles réglementations environnementales créent un risque supplémentaire pour l'ensemble des acteurs du marché. En effet, comme le Décret tertiaire par exemple peut conduire à la

raréfaction du foncier. La concurrence entre les enseignes pour l'ouverture de points de vente va s'en trouver accrue et les coûts d'investissement et d'exploitation des magasins vont mécaniquement augmenter.

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière auprès des fournisseurs référencés au titre de contrats d'approvisionnement, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants. Des procédures internes de référencement des produits (qualité, ...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production, ...) sont en vigueur dans le Groupe; leur bonne application est contrôlée par les équipes achats et qualité.

Pour rappel, les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Un fournisseur représente plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux et 18 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif. Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

Les tensions actuelles sont explicitées dans le paragraphe IV.A.6 « Risques liés à la conjoncture », ci-dessus.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinistes et Inventiv, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale sur lesquelles Mr.Bricolage opère une surveillance régulière.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par

rapport à d'autres sociétés. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'inventures sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 9.5 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2023 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2023 est entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts.

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

En outre, le Groupe s'est doté d'un Délégué à la Protection des Données dont le rôle est de s'assurer du respect du « Règlement Général sur la Protection des Données ».

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune société du Groupe ne réalise la fabrication de produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau) et/ou de sécurité (dommages aux biens et aux personnes), dans les entrepôts sont les suivants :

- **l'incendie** : pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. Les entrepôts de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés.
- **le déversement accidentel** : pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention physique au niveau des entrepôts,
- **l'explosion** : pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL. Par ailleurs, conformément aux obligations en vigueur, les entrepôts stockent les aérosols dans des cages spécifiques fermées,
- **une pollution atmosphérique**, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans les notes 12 et 18 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le contrat de Crédit syndiqué signé le 28 septembre 2022 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (42 500 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans à compter de la date de signature du contrat. Le Groupe a négocié fin 2022, des couvertures auprès de deux partenaires bancaires : les couvertures mises en place couvrent 28 335 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (CAP avec une garantie à taux plafond à 0 %) soit 66,67 % de l'encours du prêt refinancement et sont à échéance du 30 septembre 2025 (soit une durée de 3 ans). Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024

des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 8 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2023 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment:

- de ressources en provenance des magasins:
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information);
- de ressources en provenance des fournisseurs:
 - des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,

- des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage à 114,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 est identique à celui de l'année précédente.

Le résultat d'exploitation à 10,3 millions d'euros en 2023 est en baisse de 10 %. La variation s'explique principalement par la hausse des frais de personnel et des dotations aux amortissements.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2023 à +9,5 millions d'euros (contre -9,5 millions d'euros à fin 2022). Le résultat 2022 était impacté par les malis constatés suite aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine (cet impact était neutralisé dans le résultat exceptionnel via par des reprises de provisions pour situation nette négative). En 2023, le résultat financier est impacté positivement par l'augmentation des intérêts perçus sur les comptes courants de trésorerie.

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,1 million d'euros en 2023 contre +20,6 millions d'euros en 2022. Le résultat exceptionnel 2022 intégrait notamment l'impact des reprises de provisions pour dépréciations des situations nettes négatives des sociétés qui avaient fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Mr.Bricolage SA.

En 2023, la société constate un produit d'impôt de 0,2 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2022, la société avait constaté une charge d'impôt de 0,4 million d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de la participation qui s'élève, en 2023, à 1,4 million d'euros, le résultat net s'établit en 2023 à +18,6 millions d'euros contre +20,9 millions d'euros en 2022.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2023 s'élève à 332 millions d'euros contre 334 millions en 2022.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 155 millions d'euros à fin 2022, est de 151 millions d'euros fin 2023. La variation s'explique principalement par l'augmentation des dépréciations sur titres de participation.

L'actif circulant s'élève à fin 2023 à 180,8 millions d'euros contre 179,5 millions d'euros en 2022. Cette hausse de 1,3 million d'euros s'explique principalement par la hausse de 15,8 millions d'euros des créances d'exploitation (incluant une hausse des avances en comptes courants et des charges constatées d'avance) compensé par la baisse des disponibilités pour 14,5 millions d'euros (liée notamment au désendettement du Groupe: au cours du 2^{ème} semestre 2023, le Groupe a remboursé la 1^{ère} échéance de la dette senior et a décidé de rembourser le crédit revolving).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent 82,4 millions d'euros fin 2023 contre 63,9 millions d'euros fin 2022, compte tenu du résultat net de 2023 de +18,6 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges augmentent, passant de 72 millions d'euros en 2022 à 75 millions d'euros en 2023. La variation est expliquée par l'augmentation des provisions sur situations nettes négatives.

Le total des dettes s'élève à 174 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 198 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une baisse de 23 millions d'euros avec les principaux mouvements suivants :

- -22.5 millions en dettes financières suite notamment au remboursement de la 1^{ère} échéance de la dette senior et du crédit revolving
- +2 millions en dettes fournisseurs,
- +2 millions en dettes fiscales et sociales,
- -4.5 millions en autres dettes tenant compte notamment de l'évolution des comptes courants d'intégration fiscale et des RFA à reverser.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				1 568
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	312 498 €	3 191 €	2 711 €	705 870 €	1 024 271 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,41 %	0,00 %	0,00 %	0,92 %	1,34 %
(B)	Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Nombre de factures exclues				0
	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels : 45 jours fin de mois

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				990
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	3 515 594 €	238 279 €	201 093 €	684 861 €	4 629 828 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2,55 %	0,17 %	0,15 %	0,50 %	3,37 %
(B)	Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Nombre de factures exclues				0
	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais légaux

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024

V.D. Affectation du résultat

Compte tenu de l'opération d'augmentation de capital par incorporation d'une partie de l'écart de réévaluation suivie de la réduction de capital motivée par des pertes, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 18 555 218,46 €

Affectation

- Apurement intégral du Report à nouveau débiteur 2 068 616,84 €
- Réserve légale 824 330,08 €
- Autres réserves 15 662 271,54 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'aucune distribution de dividende ni revenu n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices. Aucun dividende ou revenu n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

V.F. Prises de participations

La société Mr.Bricolage a souscrit le 23 mai 2023 au capital de la société UNIO à hauteur de 50 %.

V.G. L'activité des filiales et participations sur l'exercice 2023

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2023, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club et MB Log.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le Club

Activité : centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconautes et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2023	19 195	9 495	32 665
2022	19 139	10 687	33 450

MB LOG

Activité : vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2023	194 003	636	82 492
2022	207 183	2 028	81 181

La société MB L'Horme dont l'activité a débuté au 1^{er} semestre 2023 a réalisé un chiffre d'affaires HT de 932 milliers d'euros et un résultat déficitaire de 181 milliers d'euros.

En Belgique, La société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2023, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 9 magasins intégrés et 35 magasins adhérents. Au cours de la période, la société Prova a cédé la société Sengo et acquis la société Ossimo.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 159,6 millions d'euros en 2023 en décroissance de -2,6 % par rapport à 2022. Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 8,8 millions d'euros en 2023, contre 6,7 millions en 2022.

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

V.H. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'Annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

En date du 1^{er} janvier 2024, la société Mr.Bricolage a acquis la totalité des titres de la société IFOGECO, organisme de formation dédié aux magasins du Groupe Mr.Bricolage, détenue jusqu'à cette date à 100 % par la société ANPF.

VII – INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2023 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2023					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 623 312	54,13 %	11 246 624	66,37 %	11 246 624	66,98 %
SIFA	493 450	4,75 %	986 900	5,82 %	986 900	5,88 %
SIFI	131 894	1,27 %	263 788	1,56 %	263 788	1,57 %
Sous Total (I)	6 248 656	60,15 %	12 497 312	73,75 %	12 497 312	74,43 %
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98 %	410 334	2,42 %	410 334	2,44 %
Sous Total (II)	205 499	1,98 %	410 998	2,42 %	410 998	2,44 %
Total Concertiste (III) = (I) + (II)	6 454 155	62,13 %	12 908 310	76,17 %	12 908 310	76,87 %
Auto détention	154 688	1,49 %	154 688	0,91 %	-	-
Public	3 778 912	36,38 %	3 883 118	22,91 %	3 883 118	23,13 %
Dont Keren (1)	501 468	4,83 %	501 468	2,96 %	501 468	2,99 %
Dont Amiral Gestion (2)	1 055 172	10,16 %	1 055 172	6,23 %	1 055 172	6,28 %
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94 %	1 136 000	6,70 %	1 136 000	6,77 %
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44 %	45 356	0,27 %	45 356	0,27 %
dont FCP Mr Bricolage (actionnariat salarié)	152 356	1,47 %	230 762	1,36 %	230 762	1,37 %
Total	10 387 755	100 %	16 946 116	100 %	16 791 428	100,00 %

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 2 août 2021 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS: Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2023

Au cours de l'exercice 2023, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

Le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi à la hausse puis à la baisse plusieurs fois au cours de l'année 2023, le seuil de 1,50 % en capital.

VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024

Le rachat des 2 350 000 actions MR BRICOLAGE de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

La démission de Monsieur Michel Tabur, au cours l'exercice 2022, de son mandat d'administrateur ne remet pas en cause l'action de concert.

VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 26 avril 2023 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou de plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la dans les participations aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20 775 500 euros.

VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'acquisition en bourse de 48 138 actions au cours moyen de 8.5745967 euros et à la cession en bourse de 49 677 actions au cours moyen de 8.6563838 en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice 2023, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 154 688 actions dont 55 071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 23883 actions (soit 0,23 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75 734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 495 001,60 euros représentait 1,49 % du capital social au 31 décembre 2023.

Il n'y a eu aucune utilisation d'actions autodétenues en cours de l'exercice 2023.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2023, aucun frais de négociation n'a été supporté.

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Néant.

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE MR BRICOLAGE, détenaient 152 356 actions (1,47 % du capital de la société) au 31 décembre 2023.

VIII.E. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 147 117 euros.

VIII.F. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

VIII.G. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.H. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

Néant.

Le Conseil d'Administration
Le 13 mars 2024

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Rapport de gestion

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	114 664 312	114 709 962	114 470 510	105 497 243	98 844 915
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	29 265 005	5 996 092	13 992 359	77 840 241	(12 179 774)
Impôts sur les bénéfices	(235 847)	355 545	806 623	(851 715)	(1 995 583)
Participation des salariés	1 429 739	1 500 574	1 224 163	524 482	321 109
Dotations amortissements et provisions	9 515 899	(16 709 384)	(15 518 746)	(2 465 994)	19 577 273
Résultat net	18 555 218	20 849 557	27 480 318	80 244 795	(30 082 574)
Résultat distribué (1)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	2,70	0,40	1,15	7,49	(1,01)
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	1,79	2,01	2,65	7,72	(2,90)
Dividende attribué (1)	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	329,42	323,00	297,83	295,08	334,35
Masse salariale (en euros)	19 880 775	18 633 476	16 401 068	16 409 241	18 042 073
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 760 707	9 673 665	8 522 569	8 245 384	8 762 470

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.